



## Vœux 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous voici, à nouveau, réunis pour notre maintenant traditionnelle cérémonie des vœux. Je suis très heureux de vous accueillir ce soir, avec mes collègues du Conseil d'Administration, et l'ensemble des collaborateurs.

Je vous présente à toutes et à tous mes vœux les plus sincères. Que cette nouvelle année 2024 nous apporte épanouissement et réussite dans nos activités professionnelles et personnelles.

Ces vœux, auxquels vous répondez toujours présents et je vous en remercie, sont bien sûr l'occasion de débuter cette année sous le signe de la convivialité qui caractérise bien les liens qui nous unissent mais également de vous sensibiliser sur les enjeux qui font notre actualité en cette rentrée. Ces enjeux avec lesquels les entreprises artisanales du bâtiment sont en prise directe et qui ont des incidences sur leur quotidien et par voie de conséquence sur l'activité de tout notre secteur.

L'année 2023 nous a apporté son lot de satisfactions et de déconvenues mais elle aura surtout été marquée par une progression dans la reconnaissance de la place et du rôle des entreprises que nous représentons. Et je tiens pour cela à remercier sincèrement tous les membres du réseau CAPEB qui n'ont pas démerité et ont su faire rayonner le syndicalisme que nous incarnons.

Notre syndicalisme est essentiel.

Il est essentiel car il est le seul à être entièrement dédié à la défense des spécificités des 621 000 TPE, soit 97% des entreprises du bâtiment. J'aime à le rappeler tant ce chiffre est édifiant !

Ces TPE, qui constituent le socle de notre économie et de notre société. Sur ce point, nous faisons l'unanimité, tout le monde s'accorde sur leur caractère essentiel. Pourtant, leur voix ne compte pas, pas à la hauteur de ce qu'elles représentent.

Notre combat pour mettre fin à cette injustice criante aura connu des avancées significatives en 2023. L'obtention tout d'abord auprès de la Présidente de la commission des affaires sociales de l'époque de l'Assemblée nationale, Fadila Khattabi, d'une mission flash sur la place des TPE dans la représentativité patronale 3 ans après notre première demande.

Les conclusions des deux rapporteurs, sans surprise, nous ont laissé sur notre faim. Refermer le dossier sous prétexte que nous étions à la veille d'une nouvelle mesure de l'audience patronale n'est guère entendable.

Ce rapport fera tout de même date, car il a le mérite de reconnaître la nécessité de revoir un dispositif qui crée un fort déséquilibre de représentation entre les grandes et les petites entreprises. Il conforte la justesse de notre combat.

Nous pouvons ajouter à cela les victoires judiciaires que nous avons obtenues :

- Confirmation du droit d'opposition majoritaire de la CAPEB sur le champ des entreprises du bâtiment employant jusqu'à 10 salariés
- Reconnaissance de ce même champ comme périmètre de négociation.

Retenez qu'une petite musique de fond est en train de s'installer sur la nécessaire prise en compte des spécificités des TPE. Il était temps !

A l'heure où notre nouveau Premier ministre a déclaré faire des classes moyennes sa priorité, nous espérons que le combat que nous menons et que nous comptons bien gagner lui parlera. Car oui, nos entreprises sont directement concernées. L'année 2024, avec notamment la loi travail à venir, nous donne donc des perspectives. Je serai au rendez-vous avec l'U2P pour porter l'entreprise de proximité.

Je formule également le vœu qu'en 2024, nous puissions, avec les organisations syndicales de salariés, faire vivre, à nouveau, un dialogue social constructif et vivant dans le bâtiment, au service des hommes et des femmes de notre secteur.

C'est essentiel pour les entreprises artisanales du bâtiment à taille humaine que nous représentons. Il en va de notre capacité collective à être à la hauteur des défis environnementaux et sociétaux que nous nous devons de relever.

En 2023, notre collectif a continué à se renforcer pour atteindre près de 62 000 entreprises, soit 6 000 adhérents supplémentaires en 5 ans. De notre nombre dépend l'écoute que l'on nous accorde et donc notre capacité à agir en faveur de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment.

Et nous faisons le constat, trimestre après trimestre, que cette dernière est menacée. Le dernier trimestre 2023 témoigne ainsi d'un recul du volume d'activité des entreprises artisanales du bâtiment de 1,5%, une première depuis 3 ans. Soit au total sur 2023, une baisse en volume de 0,6 % pour nos entreprises artisanales et une perspective que nous estimons sur 2024 à -2%.

Ce résultat de 2023 s'explique bien évidemment par la chute de l'activité dans le neuf, qui a nécessairement des conséquences sur l'activité de nos entreprises. Pour la CAPEB, il faut à l'évidence réinventer le modèle de la promotion immobilière en rompant définitivement avec les dispositifs du passé. Un défi que la future loi logement devrait relever.

Au regard de l'ampleur des besoins et des dispositifs de soutien à ces marchés, l'activité de rénovation, dont la performance énergétique des logements est une des composantes, devrait tirer la croissance vers le haut.

Or, fin 2023, ce n'est plus le cas.

Un paradoxe incompréhensible que la CAPEB n'a cessé de pointer du doigt dans la droite ligne du syndicalisme qu'elle porte : avec pragmatisme et responsabilité. Le tout, je tiens à le préciser, dans l'intérêt collectif. Nos enjeux dépassant largement nos intérêts individuels.

C'est grâce à nos savoir-faire que nos concitoyens peuvent vivre dans des logements accessibles, modernes et économies en énergie.

Tout est dit dans cette phrase.

Tout au long de l'année, nous nous sommes battus pour que nos entreprises aient les moyens d'être pleinement présentes sur ces marchés que, seuls, nous tous pouvons dynamiser.

Fidèle à notre réputation de syndicat de solutions, nous avons adressé au Gouvernement une feuille de route de 15 propositions prêtes à l'emploi, n'exigeant aucun financement supplémentaire, pour lever les freins qui entravent l'activité de nos entreprises et donc la réalisation des objectifs de la France en matière de rénovation.

Nous ne le répéterons jamais assez : l'activité de nos entreprises fera la réussite de la France en matière de transitions. Or les dispositifs actuels (RGE, CEE et MaPrimeRenov' pour n'en citer que 3), se caractérisent par une telle complexité, qu'ils ont pour effet d'écartier les entreprises artisanales compétentes de marchés sur lesquels elles sont pourtant leaders.

De ces 15 propositions, plusieurs ont été reprises dans les rapports officiels de hautes instances comme le Haut Conseil au Climat, la Commission d'enquête du Sénat, ou encore le groupe de travail Décarbonation. Je citerai, par exemple, les propositions visant :

- à mettre en place, pour compléter l'offre RGE, un certificat de conformité de fin de chantier
- ou à faciliter la création et la multiplication des GME, groupements momentanés d'entreprises artisanales.

Nous avons de notre côté développé la 1<sup>ère</sup> application qui permet de faciliter la mise en relation des entreprises pour constituer des GME. Une évolution majeure, qui nécessite, pour une véritable concrétisation, que soit adoptée la proposition de loi que nous portons pour mettre fin à la solidarité de fait entre entreprises, sans quoi nos entreprises ne pourront aller sur la rénovation globale.

- 3<sup>ème</sup> proposition : permettre des rénovations énergétiques d'ampleur dans le cadre d'un parcours de travaux sur 5 ans maximum, avec le versement d'aides bonifiées au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

- 4<sup>ème</sup> proposition : financer le reste à charge des particuliers grâce à la création d'un prêt vert en 3 clics, garanti par l'état, distribué par toutes les banques.

Des propositions dans leur grande majorité novatrices, élaborées par le terrain lui-même, donc en prise avec les réalités des entreprises.

Des propositions qui ont été reprises dans plusieurs annonces du Gouvernement mais qui n'ont fait, malheureusement, l'objet d'aucune décision. Nous avons été face à un Gouvernement qui a fait la sourde oreille.

Notre récente action sur la réforme de MaPrimeRénov' en est une nouvelle preuve.

Des mois que nous dénonçons le contenu de cette réforme que nous attendions, pourtant, avec impatience.

A nouveau, nous avons élaboré des propositions dans une approche constructive. Car oui, pour certains qui en douteraient encore, nous partageons le même objectif que le Gouvernement : la pleine et entière réussite du dispositif.

Or, en l'état, la réforme produira exactement l'inverse de l'effet escompté. Nous sommes, en effet, convaincus, et nous ne sommes pas les seuls, qu'elle va porter paradoxalement un coup très préjudiciable à l'accélération nécessaire des travaux de rénovation énergétique, aux particuliers et à l'activité des entreprises qui les réalisent.

Voyant que nos propositions ne bénéficiaient pas de l'écoute nécessaire, nous avons lancé à l'adresse de la Première ministre, un Appel de la dernière chance que nous avons complétée d'une lettre ouverte co-signée par nombre d'entre vous, et je vous en remercie encore, pour une révision immédiate de la réforme.

Nous sommes le 11 janvier et cette réforme est entrée en vigueur, sans les évolutions demandées.

Le remaniement gouvernemental qui se préparait n'a pas permis à la Première ministre de se pencher sur ce dossier pourtant capital. Nous le déplorons.

Si je vous fais ce plaidoyer aujourd'hui, c'est parce que nous sommes tous concernés, nos enjeux sont imbriqués, la réussite de nos entreprises fera la réussite de la filière dans son entièreté.

C'est pourquoi, je vais demander au nouveau Premier ministre un rendez-vous au nom des 30 signataires pour porter notre demande de concertation en vue de faire évoluer cette réforme, dans les plus brefs délais.

Nous allons poursuivre ce combat avec la détermination qui nous caractérise. Il est plus que temps de miser véritablement sur la masse de nos entreprises qui s'inscrivent systématiquement dans une démarche de progrès.

Et cela vaut pour nos autres combats pour lesquels nous portons aussi des propositions de bon sens :

- la nécessaire lisibilité du dispositif MaPrimeAdapt'
- l'aboutissement des Rencontres de la simplification en faveur de mesures très concrètes à même d'alléger enfin le quotidien de nos chefs d'entreprise. Nous ne pouvons d'ailleurs que saluer les récentes déclarations du nouveau Premier ministre sur ce sujet et lui rappeler que nous avons travaillé à 39 propositions très concrètes.

- Enfin, nous continuerons à privilégier la voix du pragmatisme dans les changements réglementaires dictés par les impératifs environnementaux, dont nous avons pleinement conscience, tels que la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et les Zones à Faibles Émissions (ZFE).

Je vous épargne un long développement sur les sujets que je viens de citer car avant de passer aux festivités, je souhaite aborder avec vous l'indispensable priorité que constitue l'attractivité de nos métiers, sans laquelle nous serons dans l'incapacité de répondre aux défis auxquels nous faisons face.

La CAPEB est consciente du rôle qu'elle a à jouer. En 2023, nous avons largement mis en exergue les atouts dont disposent nos entreprises et qui correspondent en très grande partie aux aspirations de la génération Z. Nous l'avons exposé et porté à travers notre Livre blanc co-écrit avec le CCCA BTP. Nous l'avons démontré à l'occasion de notre participation aux Worldskills qui se sont tenus à Lyon et dans le cadre desquels nous avons donné aux jeunes visiteurs l'opportunité de construire une maison durable à nos côtés.

Une expérience d'une très grande richesse qui a été couronnée par le lancement officiel de notre campagne de promotion « Artisan du bâtiment pour moi, pour nous tous ».

En 2024, nous continuerons bien sûr cette action tout en l'amplifiant et en insistant sur l'urgence de renforcer notre action collective en faveur de l'attractivité de nos métiers et de la bonne gestion de nos entreprises artisanales du bâtiment si nous voulons assurer la pérennité de notre secteur.

Réfléchir à l'avenir de nos métiers en étant à l'écoute des évolutions de marchés est tout aussi indispensable.

C'est tout l'objet de nos ex journées professionnelles de la construction qui, cette année, changent de nom pour devenir « Les rencontres des métiers du bâtiment ».

Notez-le bien, cela n'a rien d'anecdotique. Ce changement incarne notre volonté d'en faire un événement de référence pour accompagner tout artisan qui le souhaite à appréhender au mieux les évolutions auxquelles il est confronté en s'appuyant sur la force du collectif CAPEB.

Je suis fier d'être le président d'une organisation qui tient pleinement les objectifs de son ambitieux projet stratégique CAP CAPEB, pour répondre toujours mieux aux besoins de ses adhérents et rester le seul collectif rassemblant des personnes de tous les territoires qui partagent les mêmes valeurs de proximité, de convivialité et d'écoute.

Je ne peux terminer ce discours sans dire un mot sur le changement que va connaître la CAPEB en 2024.

Celui du départ du secrétaire général actuel, Henry Halna du Fretay et de l'arrivée de son remplaçant, Matthieu Rosy qui est parmi nous ce soir.

Au premier, je lui adresse mes plus sincères remerciements pour le travail considérable qu'il a accompli au service de la CAPEB. Son engagement pour la cause que nous défendons a été un sacré moteur. Au second, je lui adresse tous mes vœux de réussite et lui assure qu'il ne s'ennuiera pas une seconde !

Je vous remercie de votre écoute, et vous souhaite à nouveau une belle et heureuse année 2024 !